

Pour les particuliers

Soumis par Administrator
09-09-2009
Dernière mise à jour : 28-02-2011

Les particuliers peuvent maintenant éliminer leurs déchets d'amiante facilement !

Pour cela, il suffit d'appeler pour prendre RDV, et d'apporter directement les déchets sur le site.

Bien entendu, nous pouvons également mettre à leur disposition un service de transport.

Et des prix spécialement étudiés pour les petites quantités leur seront proposés.